

## **Compte rendu du Conseil Municipal**

L'an Deux mille vingt et un, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MICHAUX, Maire.

**Présents** : Mmes BOUTTEAUX, PLOUCHART, PROCUREUR et TONDEUR Mrs BRUYERE, CAVALLIE, DRUESNE, LAGNY, MARIEZ, MICHAUX et TRIPIANA

**Absent ayant donné procuration** : M BLOMME donne procuration à M DRUESNE  
M PETIT donne procuration à M TRIPIANA  
M BISIAUX donne procuration à M BRUYERE

**Absent** : M TONDEUR

**Secrétaire** : M BRUYERE Jean-Marc

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de votants : 14  
Date de convocation : 17/03/2021

La séance est ouverte à 19h00.

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020**

Monsieur BRUYERE Jean-Marc, rapporteur de la commission de finances, présente le Compte Administratif de la Commune aux membres du Conseil Municipal et certifie la conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable du Trésor.

Il informe des résultats comptables qui en ressort et qui seront repris au Budget Primitif 2021 tels que ci-dessous :

**L'excédent de fonctionnement cumulé est de :**

**680 450,90 €**

**L'excédent d'investissement cumulé est de :**

**65 535,19 €**

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 13

### **VOTE DES TAUX**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2020 et présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Dans le cadre de l'adoption des taux de fiscalité directe locale, les communes doivent délibérer, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux en 2020 et du taux départemental du TFPB de 2020 (19,29%)

**Taxe foncière (bâti) :** 14,08% communal + 19,29% départemental soit : **33,37%**  
**Taxe foncière (non bâti) :** **56,23%**

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les montants des reports de fonctionnement et d'investissement en fin d'exercice 2020 et propose de les affecter la manière suivante :

**Le résultat d'investissement cumulé de : 65 535,19 €** et sera affecté au R 001

**L'excédent de fonctionnement cumulé de : 680 450,90 €** et sera affecté au R002

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

#### **BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Maire, présente le projet de budget Primitif communal 2019 au Conseil Municipal

- Section de Fonctionnement voté en équilibre :

○Dépenses : **1.126.344,90 €**

○Recettes : **1.126.344,90 €**

- Section d'Investissement voté en équilibre

○Dépenses : **816.478,45 €**

○Recettes : **816.478,45 €**

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

#### **MARCHE POUR LA 2<sup>ème</sup> TRANCHE DES TROTTOIRS DE LA RUE HAUTE A LA RUE EUGNE THOMAS**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche des trottoirs de la rue haute à la rue Eugène Thomas pourraient commencer. Pour cela il faut publier le marché afin que les entreprises puissent faire leurs propositions. Il est demandé au conseil son accord pour lancer le marché.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

#### **MARCHE POUR EXTENSION ET MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que les travaux d'extension et de mise en accessibilité du cimetière vont pouvoir voir le jour. Pour cela il faut publier le marché afin que les entreprises puissent faire leurs propositions. Il est demandé au conseil son accord pour lancer le marché.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

#### **CONVENTION DE LOCATION POUR LE LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que M et Mme DENIS habitent le logement près de l'école depuis plus de 30 ans. Une convention va être établie à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2021. Il est fait lecture du projet de cette convention.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

#### **REVISION DU LOYER COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le loyer communal est à ce jour de 180 € par mois. Afin de tenir compte de l'inflation et de procéder aux augmentations normales eu égard à l'indice de référence des loyers il est proposé au conseil de porter le montant du loyer communal à 190 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> avril.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

#### **DEMANDE AUPRES DE LA CCPM DE RETIRER LES POINTS RELATIFS A LOUVIGNIES-QUESNOY DANS LES PROCEDURES DE REVISION ALLEE ET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLUi**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une délibération avait été prise le 16 octobre 2020 concernant une demande de la commune à la CCPM lorsqu'aura lieu la procédure de modification simplifiée du PLUi à savoir :

Création d'un emplacement réservé (environ 2 m de large sur 60 m de long) pour aménagement d'un chemin piéton et passage des réseaux (eau et électricité) en vue de desservir la zone 1AU au droit de la zone, depuis le RD934.

Afin de prévoir un aménagement de la zone à urbaniser de la commune dans les meilleures conditions de sécurité et de respect de l'environnement, la municipalité décide :

- De ne pas prévoir d'aménagement de desserte, de chemin, voiries ou réseaux depuis le RD 934 via la création d'un emplacement réservé sur la parcelle OA 1920
- De privilégier une desserte voirie et réseaux depuis la rue Hector frison

La municipalité demande en conséquence à la CCPM :

- De retirer le point relatif à la création d'un emplacement réservé sur la parcelle OA1920 prévu dans la procédure de modification simplifiée du PLUi
- De retirer le point relatif à l'étude paysagère afin de lever l'inconstructibilité éventuelle liée à la loi Barnier dans le cadre de la procédure de révision allégée

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

### **CONTRAT SUR 12 MOIS A 20H/SEMAINE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil des candidatures reçues pour le contrat sur 12 mois à 20h/semaine. Il est proposé de faire un contrat à M BRUNIN Philippe à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Abstention : 0 Opposition : 1 (M TRIPIANA) Pour : 13

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Des malfaçons ont été constatées sur la construction du bâtiment au terrain multisports. Un courrier recommandé va être envoyé à l'architecte et à l'entreprise.
- Michel LATURAZ sera en retraite à partir du 1<sup>er</sup> Avril de cette année
- M LOBEZ a fait une demande auprès de la mairie pour un échange parcellaire. Sa demande n'étant pas claire, il lui sera demandé des explications.
- Des entretiens seront organisés pour le contrat saisonnier à temps plein, par le Maire et les adjoints.
- M Le Maire donne lecture aux membres du Conseil, de la requête présentée par M TRIPIANA auprès du Tribunal Administratif du 23 février 2021.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h.

### **SIGNATURES**

BISIAUX Ch.  
Procuration M BRUYERE

BLOMME S.  
Procuration M DRUESNE

BOUTTEAUX M.

BRUYERE J.M

CAVALLIE F.

DRUESNE H.

LAGNY G.

MARIEZ Ch.

MICHAUX A.

PETIT O.  
Procuration M TRIPIANA

PLOUCHART M.A

PROCUREUR M.

TONDEUR M.J

TONDEUR R.  
Abs

TRIPIANA E.